

# 6ème TROPHEE SENIORS DU GOLF DE MONTPELLIER MASSANE

19 et 20 SEPTEMBRE 2018  
 GOLF DE MONTPELLIER MASSANE  
 Domaine de Massane 34670 BAILLARGUES

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

- Article 1 **Formule de jeu** : 36 trous Stroke-play Brut – 18 trous par jour  
 Épreuve ouverte aux joueurs amateurs français licenciés à la FFGolf **s'étant acquitté du droit de jeu fédéral de 35.00€** et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixée à l'Article 2 **et ayant 50 ans révolus (nées avant le 19 septembre 1968)**  
 Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf avant la date limite d'inscription.
- Article 2 **Séries et marques de départ et nombre de joueurs** :  
 Une série Dames index **inférieur ou égal à 18.5** Départs **marques rouges**  
 Une série Messieurs index **inférieur ou égal à 15.5** Départs **marques jaunes**  
 Le Trophée Senior prévoit un nombre total d'engagés limité à **120 joueurs** dont 27 dames (et 12 wild cards). Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés selon l'ordre des index.
- Article 3 **Déroulement de l'épreuve** :  
 - **Mardi 18 septembre 2018** : Entraînement  
 - **Mercredi 19 septembre 2018** : 18 trous stroke play  
 - **Judi 20 septembre 2018** : 18 trous stroke play
- Article 4 **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement comprise)  
 - Non-abonnés du Golf de Montpellier-Massane : 80 €  
 - Abonnés du Golf de Montpellier-Massane : 40 €
- Article 5 **Clôture des engagements** : **SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018**  
 Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.
- Article 6 **Les inscriptions** se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au 8 septembre à 18 heures (chèque à l'ordre de Massane Loisirs) et seront adressées à :  
**Golf Club de Montpellier Massane -Domaine de Massane – 34670 BAILLARGUES**
- Article 7 **Départage** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, Les joueurs concernés doivent partir en play off trou par trou.  
 En cas d'impossibilité de terminer un play off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement.
- Article 8 **Prix** : Trophée aux 1<sup>er</sup> des classements généraux Hommes et Dames en brut.  
 Autres Prix : Seniors DAMES 1 Prix Seniors MESSIEURS 2 Prix  
 Seniors 2 DAMES 1 Prix Seniors 2 MESSIEURS 2 Prix
- Article 9 **Remise des Prix** : Le Jeudi 20 septembre, 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.
- Article 10 **Hébergement** : Hôtel du Golf et Résidence hôtelière sur le Golf de Montpellier-Massane  
 Tél : 04 67 87 87 87 - Fax : 04 67 87 87 90 – [contact@massane.com](mailto:contact@massane.com) – [www.massane.com](http://www.massane.com)